



SNUipp -FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Education Nationale.

Vendredi 21 mars 2014

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3144> si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

SOMMAIRE

1) Mouvement 2014 : toutes les aides du SNUipp-FSU

2) Permutations rentrée 2014 :

- de fortes inégalités

- Tableau "M" et "P"

3) M@gistère : le SNUipp-FSU intervient au CSE

4) Indemnité GIPA "garantie individuelle de pouvoir d'achat" 2014

5) Frais de déplacement, frais de repas : Pour qui ? A quelles conditions ? Quels montants ?

6) « Service des remplaçants et des postes fractionnés » à la rentrée : des évolutions

7) Alerte sur le concours de recrutement des professeurs des écoles : le SNUipp-FSU s'adresse au ministre.

8) DSDEN 68 circulaires :

- Intégration dans le corps des professeurs des écoles par liste d'aptitude au 01.09.2014

- Postes Langue et Culture Régionale / Additif au deuxième appel à candidature sur les postes à exigence particulière

1) Mouvement 2014 : toutes les aides du SNUipp-FSU

Vous pouvez encoder vos vœux du **mardi 15 avril** (dans la journée) **au lundi 28 avril 2014 inclus**

ATTENTION, date importante : tous les participants au mouvement sont également tenus de remplir et de renvoyer une **notice de renseignements (annexe H) pour le 16 avril 2014 délai de rigueur** (si vous n'êtes pas titulaire, il faut absolument classer les 16 circonscriptions).

ENVOYEZ un double de la notice de renseignements au SNUipp-FSU - 19 boulevard - 68100 MULHOUSE ou snu68@snuipp.fr

Cette notice servira d'une part à déterminer les bonifications du barème mouvement, d'autre part à recenser les vœux des enseignants sans poste après les deux premières phases du mouvement.

L'ensemble des aides ici : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3138>

2) Permutations rentrée 2014 :

- de fortes inégalités

On constate une très légère amélioration par rapport aux résultats de l'an passé (avec 23,09% de satisfaction contre 21,29% en 2013), ils restent très en deçà de ceux enregistrés avant 2011. Seulement 3949 enseignants ont obtenu satisfaction sur un de leurs vœux, sur un total de 17099 participants.

Lire l'article : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3131>

- Tableau "M" et "P" - explications : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3142>

3) M@gistère : le SNUipp-FSU intervient au CSE

A l'occasion du CSE, le SNUipp-FSU demande des garanties dans le processus de mise en œuvre de M@gistère et que soient explicités les choix pédagogiques et didactiques retenus dans la construction des modules de formation.

Lire l'article : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3143>

4) Indemnité GIPA "garantie individuelle de pouvoir d'achat" 2014

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) concerne tous les fonctionnaires titulaires civils des trois fonctions publiques et les agents non titulaires employés de manière continue.

Lire l'article : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3140>

5) Frais de déplacement, frais de repas : Pour qui ? A quelles conditions ? Quels montants ?

Un nouvel arrêté spécifique à l'éducation nationale, publié en décembre 2013 ([arrêté du 20 décembre 2013](#), JO du 28 décembre 2013 en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006), définit les modalités de remboursement des frais relatifs aux missions des personnels de l'éducation, aux stages de formation, aux services partagés et aux remplacements à l'année.

Le SNUipp-FSU procède au décryptage de cet arrêté : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3115>

6) Service des remplaçants et des postes fractionnés à la rentrée : des évolutions

Le ministère a reçu le SNUipp-FSU au sujet des ORS (Obligations Réglementaires de Service) des personnels remplaçants et compléments de service affectés sur plusieurs classes ou plusieurs écoles.

Le SNUipp-FSU a fait évoluer 2 points inacceptables !

Lire l'article : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3135>

7) Alerte sur le concours de recrutement des professeurs des écoles : le SNUipp-FSU s'adresse au ministre.

A moins d'un mois des premières épreuves du concours de recrutement des professeurs d'école rénové, le défaut de cadrage national place les étudiants comme les formateurs dans des conditions difficiles pour sa préparation. Il est urgent de clarifier la situation ; le SNUipp-FSU s'adresse au ministre pour qu'il agisse rapidement en ce sens.

Le courrier ici : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3132>

8) DSDEN 68 circulaires :

- Intégration dans le corps des professeurs des écoles par liste d'aptitude au 01.09.2014

Les personnels en fonction dans les établissements scolaires devront adresser les deux exemplaires de leur dossier de candidature à l'inspection de la circonscription dont ils relèvent pour le lundi 7 avril délai de rigueur.

La circulaire : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3137>

- Postes Langue et Culture Régionale / Additif au deuxième appel à candidature sur les postes à exigence particulière

Il s'agit de postes fléchés mixtes (12h français + 12h allemand)

Les candidats assureront, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement en allemand et en français (exemple : lundi - allemand – mardi - français...).

Ce type de poste s'adresse

- aux enseignants n'ayant jamais exercé dans l'enseignement bilingue.
- aux enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition d'avoir enseigné cinq années au moins dans l'enseignement bilingue paritaire

La circulaire : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3139>

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>